

## **La SANB – PISTES DE SORTIE DE CRISE**

### **PRÉAMBULE**

Le 28 novembre 2015, quelque 100 membres de la SANB et du public se sont donné rendez-vous à Moncton pour discuter de la gouvernance de la SANB. Le communiqué de presse émis pour annoncer la tenue de l'événement disait ce qui suit: « Cette journée se veut une occasion d'échange et de discussion pour explorer les possibilités qui s'offrent à nous en terme de gouvernance de la société civile ». À la fin de cette rencontre, les participants et les participantes ont demandé la constitution d'un Groupe de travail qui serait chargé de poursuivre la réflexion et de proposer des options de réforme de la gouvernance de la SANB. Ces options seraient présentées lors d'une deuxième Journée de réflexion devant se tenir dans les mois suivants.

Le 14 janvier, la SANB a annoncé la création de ce Groupe de travail. Puisque l'essentiel du mandat de celui-ci est exprimé dans ce communiqué, il est largement reproduit ici-bas.

#### **« PETIT-ROCHER, le 14 JANVIER 2016 – Groupe de travail sur la gouvernance de la SANB**

Le 28 novembre dernier, le forum citoyen de la SANB a tenu une journée de réflexion à Moncton pour revoir sa structure de gouvernance et examiner des modèles de gouvernance capables de répondre aux besoins et défis contemporains de la communauté acadienne et francophone. Deux consultants en gouvernance et chercheurs à l'Institut canadien sur les minorités linguistiques ont accompagné les gens dans leur réflexion. Cette journée, qui a réuni plus d'une centaine de personnes provenant de tous les coins de la province incluant des membres du forum des organismes acadiens, était présidée par Bernard Richard.

Monsieur Richard dit que « repenser la SANB dans le contexte d'une crise importante nous donne l'occasion de relancer ce véhicule important de protection, de promotion et de revendication de nos acquis linguistiques au Nouveau-Brunswick. Notre fonction en tant que Groupe de travail consiste à proposer les grandes orientations devant inspirer une restructuration de la SANB. Celles-ci seraient soumises pour discussion lors d'une 2e journée de réflexion tenue en marge de l'AGA de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick devant avoir lieu au cours de cet hiver. »

Les personnes suivantes ont accepté de joindre le Groupe de travail: Caterina Corazza, Saint-Jean ; Louise Imbeault, Moncton ; Annette Landry-Roy, Saint-Laurent-Nord ; Cyrille Sippley, Saint-Louis-de-Kent ; Kassim Doumbia, Péninsule acadienne, Michaël Dubé, Edmundston et Bernard Richard, président du comité.

Ce dernier sera appuyé dans son travail par Éric Forgues de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et Michelle Landry du campus de Shippagan de l'Université de Moncton.

Selon Hélène Boudreau, vice-présidente du forum citoyen de la SANB, « la journée de réflexion citoyenne aura permis aux membres présents de prendre connaissance de la complexité des enjeux de la gouvernance de la SANB et ainsi revoir la structure actuelle de la SANB suite à la décision prise par treize organismes du forum des organismes de créer un nouveau mécanisme de concertation. Néanmoins, quatorze organismes demeureront au sein de la SANB. »

## **INTRODUCTION**

Depuis juin 2015, la SANB traverse une crise qui a ébranlé la confiance de ses membres et de la communauté acadienne. Cette crise arrive à un bien mauvais moment puisque la relation entre les communautés de langues officielles est tendue et les droits linguistiques eux-mêmes sont menacés. Autant que jamais, l'Acadie du Nouveau-Brunswick a besoin de parler d'une voix forte à un moment où des dossiers comme ceux de l'immigration, du transport scolaire et des services ambulanciers exigent une attention soutenue. En même temps, le mandat de la Commissaire aux langues officielles et même sa légitimité, sont incompris ou carrément remis en question.

Les divisions qui sont apparues l'an dernier au sein de la SANB bouillonnaient depuis quelques années. L'établissement en 2008 de la structure de gouvernance actuelle n'a jamais vraiment donné les résultats souhaités.

Il existe une impasse à la SANB qui affecte négativement son efficacité et ses opérations. Une chose est certaine, ce qui doit primer c'est la mission de la SANB et ce qu'elle représente pour la communauté acadienne. Toute nouvelle structure de gouvernance doit être au service de cette mission.

Le Groupe de travail n'a pas cherché à déterminer qui a raison et qui a tort. Après tout, la SANB est un peu victime de son succès. Depuis des décennies, il a été créé en Acadie des dizaines d'organismes qui, chacun dans son secteur, jouent un rôle important pour la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

Notre travail repose plutôt sur notre certitude qu'il reste certains consensus en Acadie. Tout le monde comprend que la structure de la SANB a besoin d'être modifiée pour s'adapter aux réalités d'aujourd'hui, y compris le désir de plusieurs organismes de s'organiser autrement. Avec l'aide des chercheurs Michelle Landry et Éric Forgues, nous avons examiné l'évolution de la SANB, sa pertinence, le développement d'organismes sectoriels et la structure d'aujourd'hui. Cela nous a permis de discuter de ses forces et de ses faiblesses. Au cours de cet exercice, nous avons considéré des modèles qui existent dans certaines autres provinces. Cela nous a permis

de mieux comprendre les défis rencontrés ailleurs et comment les communautés concernées les ont résolus.

Nous avons également pris compte des contributions antérieures, des consultations menées au milieu de la dernière décennie, du travail amorcé en 2012 par la SANB, et des opinions exprimées par d'anciens présidents et par d'autres militants et militantes de la cause acadienne. Un rapport déposé par une section locale en 2014 ainsi que les notes développées par des consultants durant la première moitié de 2015 ont aussi nourri nos travaux. Enfin, la synthèse des échanges de la Journée de réflexion du 28 novembre 2015 et de nombreuses rencontres et échanges écrits ont ajouté à notre propre réflexion.

Si les interventions de toutes et tous ont été les bienvenues, il faut bien se rendre à l'évidence qu'elles sont parfois contradictoires les unes avec les autres. Dans ces cas, nous avons choisi de privilégier le changement et de proposer une nouvelle structure assouplie, afin, selon l'avis du Groupe de travail, de mieux permettre à la SANB de promouvoir l'égalité linguistique au Nouveau-Brunswick en toute indépendance. Nous tenons à souligner l'apport de ceux et celles qui ont contribué à éclairer notre pensée.

Au tout début de nos travaux, nous avons conclu que le temps était arrivé de proposer une réforme qui allégerait la structure de gouvernance de la SANB. Devant chaque problème posé, nous nous sommes demandé s'il n'y avait pas une façon plus simple de faire, qu'il s'agisse de chercher une plus grande participation citoyenne, d'éviter les embûches ou de rehausser la crédibilité de l'organisme.

Nos travaux, l'examen de documents produits depuis quelques années et nos rencontres et discussions avec des intervenants des deux côtés du différend nous ont permis de constater que de nombreux problèmes et défis empêchaient la SANB de défendre, de façon optimale, les dossiers importants pour la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Une structure de gouvernance encombrante n'est pas le moindre de ces défis.

Nous sommes bien conscients du fait que des défis resteront même si toutes nos recommandations devaient être acceptées. Il est normal que des tensions surgissent lorsque des personnes passionnées travaillent dans des conditions difficiles et sur des questions complexes et importantes. Nous avons concentré nos efforts sur l'essentiel du mandat qui nous a été confié, sachant très bien que le temps presse pour que la SANB puisse reprendre pleinement la tâche attendue d'elle comme organisme porte-parole de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick.

## **CONSENSUS**

Le comité a dégagé les consensus suivants à la suite de ses travaux et de ses consultations:

1. La structure de gouvernance actuelle de la SANB doit être changée pour éviter le genre de situation que l'organisme a connu depuis près d'un an. Des efforts pour trouver la structure la plus convenable ont été entrepris depuis 2008, mais sans donner des résultats satisfaisants.
2. Le règlement général de la SANB permet le retrait des membres du Forum des organismes sans pour autant affecter la légitimité de son rôle auprès des membres individuels et des organismes qui veulent continuer à militer au sein de la Société. Cela lui permet de pallier temporairement les besoins immédiats, mais n'enlève en rien la nécessité d'une réforme plus en profondeur.
3. Le mandat de la SANB demeure pertinent et celle-ci a un rôle important à jouer dans la promotion et la défense des intérêts de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick. Néanmoins, certains ajustements au mandat s'imposent vu la démarche de restructuration.
4. La participation citoyenne à la SANB doit être ravivée, en élaborant notamment un plan de communication qui mise sur les nouveaux moyens de communication (médias sociaux, voix sur le protocole Internet et autres). Des activités de discussion et de délibération (café citoyen par exemple) pourraient être organisées sur des enjeux de l'heure. Moderniser la façon de communiquer avec les membres et la population, en particulier les jeunes, est essentiel pour assurer l'influence et l'efficacité de la SANB dans les débats publics ayant une incidence sur les aspirations de la population acadienne.
5. Peu importe la structure de gouvernance en place, l'organisme ne pourra devenir pertinent auprès d'un plus grand nombre de francophones, et surtout auprès des jeunes francophones, que s'il apprivoise les nouveaux outils de communication. Dans un monde qui exige un accès immédiat à l'opinion aussi bien qu'à l'information, les assemblées générales où quelques dizaines de personnes se réunissent une fois par an répondent de plus en plus difficilement aux besoins de communication et d'information de la population.

## **MANDAT**

La SANB n'est pas et ne doit pas devenir un organisme sectoriel. Elle doit pouvoir défendre les intérêts de l'Acadie avec un champ d'action libre de confusion et indépendant de toute influence. Elle doit aussi avoir les moyens nécessaires à la réalisation de son mandat. Cela exige une définition claire de son mandat, lui permettant d'exprimer ses objectifs de façon consistante et crédible, un mandat limpide permettant également à ses membres d'évaluer son succès. Enfin, elle doit faire tout son possible afin d'éviter les dédoublements, les chevauchements et les conflits avec les nombreux organismes sectoriels qui ont vu le jour depuis plus de quatre décennies.

Le mandat actuel de la SANB se trouve à l'article 4 de son Règlement général.

#### ARTICLE 4 : BUTS

*La Société a pour buts :*

*a) de participer à la reconnaissance et à l'épanouissement du peuple acadien;*

*b) d'unir toutes les Acadiennes et tous les Acadiens du Nouveau-Brunswick et de les sensibiliser aux enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques qu'elles et ils doivent affronter, ainsi que de s'occuper de tout sujet ayant trait à la protection et à la promotion de leurs droits et à l'avancement de leurs intérêts;*

*c) de promouvoir et faciliter la concertation entre l'ensemble des associations et organismes acadiens dans le but de favoriser le développement et l'avancement des intérêts de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick;*

*d) d'intervenir auprès des pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures législatives et politiques visant à assurer le mieux-être des Acadiennes et des Acadiens du Nouveau-Brunswick; et*

*e) de participer aux organismes et mouvements de solidarité des communautés acadiennes et francophones sur les scènes canadienne et internationale.*

Des modifications aux buts de l'organisme permettraient d'éviter la perception d'un organisme « au-dessus des autres » mais aussi de mieux distinguer son rôle de ceux des organismes sectoriels. Par exemple, le paragraphe c) de l'article 4 pourrait être modifié comme suit:

*c) de promouvoir et de participer aux efforts de concertation entre l'ensemble des associations et organismes acadiens dans le but de favoriser le développement et l'avancement des intérêts de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.*

Puisqu'il est devenu évident qu'un nombre important d'organismes sectoriels ne veulent plus être chapeautés par la SANB, cette simple modification au règlement vise à assurer une répartition des responsabilités, tout en maintenant la collaboration entre la SANB et les organismes sans pour autant que ceux-ci soient sous l'égide de celle-ci.

Aussi, le paragraphe d) de ce même article pourrait préciser davantage le mandat particulier de la SANB en y apportant le changement qui suit:

*d) d'intervenir auprès des pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures législatives et politiques visant à assurer le mieux-être des Acadiennes et des Acadiens du Nouveau-Brunswick, notamment en ce qui concerne les droits linguistiques et politiques.*

Sans enlever quoi que ce soit à l'étendue de ses responsabilités, cet ajout permet de cerner ce que tous et toutes conviennent être le rôle premier de la SANB.

## **STRUCTURE ET PARTICIPATION CITOYENNE**

Tel que mentionné plus haut, les membres du Groupe de travail partagent l'avis de celles et ceux qui réclament une structure simplifiée, rendant ainsi la SANB mieux capable d'exercer son mandat. Il est souhaitable qu'un projet de structure assouplie soit préparé et soumis à une prochaine réunion générale de la Société pour être adopté le plus tôt possible. Le présent rapport insiste surtout sur les grands principes qui devraient sous-tendre la nouvelle structure, et précise comment ils pourraient être mis-en-œuvre.

Toute nouvelle structure devrait faire une large place à la participation citoyenne. Pour ce faire, nous préconisons un organisme de membres individuels. Il s'ensuit que la SANB restructurée en ce sens deviendrait de facto un « Forum citoyen ». À peu près toutes les tentatives de réforme de l'organisme, certainement depuis une dizaine d'années, ont cherché à bonifier la participation citoyenne. Nous partageons l'avis de celles et ceux qui ont pensé avant nous que la défense et la promotion de droits linguistiques si durement acquis requièrent un appui populaire tangible.

Cela exigera que la liste des membres de la SANB soit « nettoyée » et dorénavant gardée à jour. Selon l'information reçue, la liste de membres actuelle compte « entre 15,000 et 20,000 noms », quoiqu'on nous a précisé qu'environ 2,000 de ceux-ci peuvent être considérés comme des membres « actifs ».

La désignation de « membre à vie » devrait pareillement être revue. Les membres pourraient être invités à renouveler leur adhésion, à chaque cinq ans par exemple. Par contre, nous ne préconisons pas l'imposition de frais d'adhésion aux membres.

La SANB doit profiter du questionnement des derniers mois pour effectuer un nouveau départ. Une campagne de recrutement, appuyée par un plan de communication axé sur le renouvellement, pourrait justement servir la participation citoyenne.

La SANB doit parler au nom de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick, y compris les nouveaux arrivants d'expression française. Les membres sont ceux et celles qui donnent la légitimité à la SANB de se prononcer au nom de l'ensemble de la communauté francophone du N.-B. Elle prend parole au nom de la communauté même si elle reçoit son mandat de ses membres.

## **SECTIONS LOCALES**

Plusieurs intervenants ont confirmé que la majorité des sections locales ne fonctionnent pas et que la formule a fait son temps. Nous sommes d'accord et proposons un organisme avec des représentants aux structures décisionnelles de la SANB qui proviennent des différentes régions

du Nouveau-Brunswick sans pour autant constituer des sections locales ou des chapitres de l'organisme. Cette approche est plus cohérente avec l'objectif de proposer un organisme souple qui peut réagir rapidement lorsque nécessaire. La communauté acadienne serait mieux servie, à notre avis, par une SANB fonctionnant avec des commissions thématiques ou autour d'enjeux précis. Des ressources de la SANB, y compris des ressources humaines, pourraient par ailleurs servir à appuyer la mobilisation des citoyens rapidement et de façon ponctuelle. Des dossiers comme ceux de la dualité, des langues officielles, de la réforme de la carte électorale, de l'immigration ou encore de l'affichage sont toujours susceptibles de mobiliser des membres de la communauté.

Ces commissions thématiques remplaceraient ainsi les sections locales actuelles de sorte que les ressources limitées de l'organisme seraient investies pour faire avancer des causes qui ont un impact sur toute la population francophone. Il se peut que parfois ces questions soient propres à une région. Dans ces cas, l'organisme pourrait appuyer les efforts locaux tout en gardant une perspective sur les conséquences pour l'ensemble de la communauté francophone.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Groupe de travail préconise l'élection d'une présidence par voie électronique en invitant tous les membres à y participer. Une élection de ce genre pourrait mousser l'intérêt des membres et ajouter à la crédibilité du poste auprès des instances politiques. Il serait envisageable, pour encore quelques années, de permettre aux membres de voter soit par voie électronique, soit par courrier, afin d'accommoder les personnes qui ne sont pas « branchées » à Internet.

Nous recommandons un mandat de présidence d'une durée de trois (3) ans renouvelable une seule fois.

En ce qui concerne le vote électronique, nous référons la SANB au mode et au processus d'élection présentement utilisés par le Centre de la Francophonie des Amériques qui s'est adjoint des partenaires pour assurer la gestion des élections et l'authenticité des résultats du vote.

Les 12 autres postes au Conseil d'administration de la SANB, au nombre de deux pour chaque région définie dans le Règlement général actuel de l'organisme, devraient être pourvus par élection des membres de l'organisme.

D'abord, nous proposons qu'un des deux représentants de chaque région soit élu en même temps que l'élection de la présidente et selon le même mode de scrutin. Les résultats de ce premier scrutin seraient annoncés bien avant la tenue de l'AGA.

L'autre représentant de chaque région serait ensuite élu par tous les membres présents lors de l'AGA de la Société, toujours avec le souci d'assurer une représentation régionale tenant

compte des avantages pour l'organisme d'une participation équitable des genres, des groupes d'âge et de la diversité qui composent l'Acadie. L'essentiel est d'assurer la plus grande représentativité possible sans alourdir la structure de gouvernance.

Nous ne voyons pas l'utilité d'un Bureau de direction dans une structure allégée. Outre un poste de vice-présidence, pourvu parmi et par les douze membres du conseil d'administration, le Groupe de travail suggère que le conseil soit appelé à appuyer la présidence dans ses responsabilités de gouvernance. La tâche d'assurer le respect du plan stratégique de la SANB et de voir au suivi des priorités choisies lors de son AGA reviendrait à l'ensemble du conseil d'administration.

Nous pensons aussi que les mandats des membres du conseil d'administration devraient être saccadés afin d'assurer un remplacement fluide de ceux-ci. Une formule d'élection d'un tiers des membres à un mandat de trois (3) ans, un autre tiers des membres à un mandat de deux (2) ans et le dernier tiers à un mandat de un (1) an pourrait assurer une continuité à cet égard. Cette formule s'appliquerait lors de la première élection après la transition à une nouvelle structure de gouvernance seulement, tous les membres étant élus ou réélus à des mandats de trois (3) ans par la suite. Ce mode d'élection assure une continuité sans sacrifier les bienfaits d'un renouvellement possible des membres du conseil. Comme c'est le cas pour la présidence, le mandat des membres du conseil d'administration serait renouvelable une seule fois.

## **FONCTIONNEMENT**

Les pratiques exemplaires dans la gouvernance des organismes sans but lucratif et dans le fonctionnement des conseils d'administration sont étudiées dans plusieurs textes. Nous pensons qu'il est essentiel que lors de la mise sur pied de la nouvelle structure, les membres du conseil d'administration reçoivent une formation sur les éléments fondamentaux d'une bonne gouvernance, y compris sur l'importance de l'adoption de politiques et de lignes directrices claires.

Les pratiques exemplaires utilisées ailleurs offrent aussi des outils d'auto-évaluation d'un conseil d'administration et elles sont indispensables au bon fonctionnement de tout mécanisme de gouvernance. Les querelles de la dernière année soulignent l'urgence d'adopter ce genre d'outils à la SANB. Il est urgent pour l'organisme de clarifier les rôles et responsabilités des personnes occupants les postes d'administrateurs et de gestionnaires à la SANB.

## **ORGANISMES**

La participation des organismes à la SANB a contribué à sa crédibilité et à la justesse de ses prises de position. Toutefois, il est évident que ce mode d'adhésion ne servirait pas très bien la préférence du Groupe de travail pour un organisme plus souple qui garde toute sa liberté d'action et de parole.

De toute façon, un nombre significatif d'organismes sectoriels disent ne plus vouloir fonctionner sous l'égide de la SANB. Il est tout aussi vrai que la présence des organismes au sein

de la SANB peut nuire à cette dernière lorsqu'elle estime devoir prendre position dans des dossiers délicats sur lesquels le consensus n'est peut-être pas possible.

Nous constatons qu'il est souhaitable que toutes et tous puissent se sentir bienvenus à la SANB, l'organisme porte-parole et de revendication de la minorité francophone du Nouveau-Brunswick. Cependant, il n'est plus possible de fermer les yeux sur une situation qui a créé des conflits nuisant aux deux côtés de la dispute et à la communauté acadienne tout entière.

C'est précisément ce qui nous a fait conclure que l'adhésion à la SANB devrait être réservée aux membres individuels de l'organisme. Cette formule devrait permettre de limiter les occasions de confusion avec les mandats des organismes sectoriels et avec un éventuel nouveau forum des organismes dont la SANB pourrait et devrait faire partie.

Ceci étant dit, la concertation est toujours souhaitable et souvent essentielle dans la défense des acquis d'une population minoritaire. Une éventuelle table de concertation des organismes acadiens devrait inclure la SANB pour qu'elle soit toujours bien informée des dossiers prioritaires pour les organismes sectoriels. Une participation au regroupement des organismes sectoriels lui permettrait aussi de contribuer à la mise à jour du Plan de développement global déjà adopté par l'ensemble des organismes. Il y aura sûrement des dossiers qui exigeront une action coordonnée et conjointe entre un organisme sectoriel ou tout un secteur et la SANB. Aucune structure de gouvernance, aucun conflit de personnalités ne devraient empêcher les organismes qui défendent les intérêts de l'Acadie de parler d'une seule voix lorsque cela avantage la communauté francophone tout entière.

De même, le Groupe de travail demande à la SANB d'envisager une place pour les organismes dans le travail des commissions thématiques. Leur apport, enrichi par leur expertise et leur capacité de recherche, fera du fruit de ces commissions un produit amélioré et plus apte à guider l'organisme dans ses interventions. Nous reconnaissons d'emblée le travail accompli par des centaines de bénévoles dans un grand nombre de secteurs. Toutes et tous contribuent à faire de l'Acadie une communauté distincte et forte. Nous invitons donc tous les organismes et les forces vives de l'Acadie à explorer de nouvelles modalités de collaboration, d'échange et de partage.

**GROUPE DE TRAVAIL:** Caterina Corazza; Kassim Doumbia; Michaël Dubé; Louise Imbeault; Annette Landry-Roy; Bernard Richard et Cyrille Sippley. Chercheurs: Éric Forgues (Directeur général, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques); Michelle Landry (Professeur de sociologie au Campus de Shippagan de l'Université de Moncton).

## **LISTE DES RECOMMANDATIONS**

**La SANB doit privilégier l'efficacité, la souplesse et l'indépendance dans toute nouvelle structure de gouvernance.**

**Le Groupe de travail recommande :**

1. Une structure allégée comprenant une présidence et douze (12) membres du conseil d'administration. Une vice-présidence serait élue parmi et par les membres de ce même conseil d'administration.
2. Que les membres du conseil d'administration de la SANB aient accès à une formation en gouvernance d'organismes sans but lucratif.
3. Le remplacement des Sections locales par des commissions thématiques sur les enjeux importants pour la communauté francophone du Nouveau-Brunswick, auxquelles les organismes sectoriels seraient invités à contribuer.

**La participation citoyenne doit être au cœur du programme et des actions de la SANB.**

**Le Groupe de travail recommande :**

4. Une adhésion réservée aux membres individuels.
5. Une révision complète des outils de communication de l'organisme avec ses membres et la communauté en privilégiant les nouveaux mécanismes de réseautage.
6. En s'appuyant sur un plan de communication dynamique, procéder à une mise à jour de la liste des membres de la SANB tout en invitant les membres actuels à renouveler leur adhésion.

**La SANB doit faire les efforts nécessaires afin d'améliorer la concertation avec les organismes, institutions et associations qui représentent la richesse du milieu associatif francophone.**

**Le Groupe de travail recommande :**

7. Que le mandat de la SANB soit modifié afin de souligner l'importance d'une collaboration avec les organismes sectoriels sans pour autant placer celle-ci dans une position de « facilitatrice » ni diminuer son autonomie d'action.
8. Que la SANB entreprenne les démarches nécessaires afin de pouvoir participer aux efforts de concertation entre les organismes de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick.

**La SANB doit prendre des initiatives pour rehausser sa crédibilité et son impact auprès des instances gouvernementales et de la communauté francophone.**

9. Le Groupe de travail recommande :

a) que le poste de présidence de la SANB soit pourvu par la tenue d'élections permettant à tous les membres de participer;

b) que le conseil d'administration soit composé de la présidence et de deux (2) membres de chacune des six (6) régions définies dans le Règlement général de l'organisme, pour un total de treize;

c) que la moitié (6) des membres du conseil d'administration soient élus au suffrage universel des membres;

d) que l'autre moitié (6) des membres du conseil d'administration soient élus lors de l'AGA par les membres présents;

e) que, sauf pour les mesures de transition s'appliquant aux représentants régionaux, le mandat des dirigeants de la SANB soit d'une durée de trois (3) ans, renouvelable une seule fois;

f) que la première élection de transition prévoit l'élection de quatre (4) dirigeants pour une période d'un (1) an, quatre dirigeants pour une période de deux (2) ans et quatre dirigeants pour une période de trois (3) ans afin d'offrir la possibilité d'un renouvellement continu au sein du conseil d'administration;

g) que le vote électronique soit incorporé aux outils électoraux utilisés par la SANB;

10. Le Groupe de travail recommande que le mandat de la SANB soit précisé afin de donner une prédominance aux questions liées aux langues officielles et aux droits et services qui en découlent.